

CSE Extraordinaire Conditions de Travail du Jeudi 20 Mai 2021

Un CSE dédié aux conditions de travail avec les remontées des rapports des Représentants de Proximité de chaque territoire s'est tenu le jeudi 20 mai 2021. Un point sur les fiches de signalement et les fiches RPS (Risques Psychosociaux) sur le 1^{er} semestre 2021 a également été fait.

INFORMATION SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

Du Mercredi 9 juin au 30 juin 2021 : Le PRA3 est remis en œuvre.

Le télétravail est assoupli, une note RH Nationale (Version 13) sera diffusée avant le mercredi 9 juin 2021 à l'ensemble des Agents. Le sens de circulation et les gestes barrière sont poursuivis. En l'absence d'accord télétravail, la charte télétravail (élaborée unilatéralement par l'employeur) sera active et uniquement quand l'état d'urgence sanitaire sera levé par l'état.

200 personnes à « risque » (en Occitanie) ne sont pas revenues sur site depuis Mars 2020 donc une attention particulière leur sera apportée en vue d'une reprise progressive avec accord du médecin du travail ou médecin traitant.

A compter du 1^{er} juillet 2021, sera mis en place le PRA4. La reprise totale des activités individuelles et collectives en présentiel se fera progressivement.

La Charte Télétravail qui devait s'appliquer en attendant un accord cadre national est attaquée en justice. Il existe donc un risque de ne plus avoir pouvoir télétravailler à la fin de l'état d'urgence sanitaire à savoir le 1^{er} Juillet 2021.

La vaccination est possible via une autorisation d'absence exceptionnelle de l'Agent mais le temps d'absence sera pris sur son compteur horaire.

PROTECTION FONCTIONNELLE

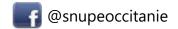
Le SNU demande qu'une information claire et précise soit diffusée auprès de tous les Agents.

Le **SNU** demande que dès la saisie d'une fiche concernant une agression physique, verbale ou de dégâts matériels, il soit proposé à l'Agent de mobiliser la protection fonctionnelle.

Le **SNU** demande que l'information sur le contenu, la démarche et les modalités de la protection fonctionnelle soit systématiquement donnée.

Nous contacter: syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr









Pour rappel, les jeunes services civiques peuvent aussi bénéficier de cette protection fonctionnelle (sur demande du **SNU**). Le **SNU** demande à ce que ces personnels soient formés aux situations d'accueil difficiles.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Il a été demandé aux managers de faire des déclarations d'Accident du Travail dès qu'il y a un évènement impactant, et même en l'absence de l'accord de l'Agent. Des échanges ont eu lieu sur des situations relevant d'Accident du Travail mais non encore actées comme telles.

Les sujets RPS (Risques Psychosociaux) sont en hausse dans le tableau de déclaration des Accidents du Travail du 1 er Trimestre 2021. Un travail en lien avec la CARSAT devrait donc permettre d'analyser cette situation.

PRESENTATION ET ANALYSE DES INCIDENTS ET RPS (FICHES DE SIGNALEMENT)

Le président du CSE souligne que l'évènement de Toulouse Saint Michel, suivi de l'évènement de Valence, puis une tentative de suicide, ont généré une hausse très importante des fiches de signalement (FDS et RPS), et que les services RH et QVT se sont adaptés à cette situation.

Augmentation des fiches FDS et RPS sur le 1^{er} trimestre 2021

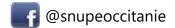
| | 1 ^{er} trimestre 2021 | 1 ^{er} trimestre 2020 |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Fiche RPS Risques Psycho-Sociaux | 32 pour 21 évènements | 20 pour 11 évènements |
| Fiche FDS Fiche de Signalement | 597 dont 108 Covid-19 | 316 |

Les élu-es **SNU** alertent la Direction sur des évènements à venir présentant un fort risque d'incidents : la fin de droits pour beaucoup de DE à la fin juin et la Réforme de l'Assurance Chômage à compter du 1^{er} juillet 2021. Les élu-es **SNU** estiment que les plans de formation proposés sont en bien deçà des besoins nécessaires à la délivrance d'une information claire et précise.

Cette situation résonne avec les informations globales remontées suites aux inspections des représentants-es de proximité sur les différents sites.

Nous contacter: syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr









SYNTHESE DES RAPPORTS DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021

Les rapports de synthèse des inspections sont rédigés par les Représentants de Proximité à l'issue des réunions DT-RP en vue d'une remontée à la CSSCT et au CSE pour :

- Les situations n'ayant pas trouvé solution localement.
- Les situations relevant du niveau régional de gestion.
- Les problèmes récurrents, les alertes toujours en cours.
- Les préconisations faites par les RP.

La CSSCT en élabore une synthèse qui est ensuite présentée et débattue en CSE.

La surcharge de travail, la perte de sens, la saturation et l'épuisement sont cités dans tous les rapports. Cela concerne autant les Agents que les ELD. Les facteurs de risques sont nombreux sur ces problématiques et nécessitent un travail approfondi afin d'apporter des éléments correctifs

Il est aussi question de l'anticipation de la formation des Agents GDD avec les départs en retraite prévisibles de référents-experts pour une montée en compétences de toutes et tous.

L'accueil des usagers, les conditions de délivrance des services en AIC font également partie des alertes qui ont un effet sur les RPS.

Les dysfonctionnements informatiques importants et récurrents et la façon dont ils impactent le travail quotidien font aussi partie des facteurs de risque à prendre en compte et à corriger.

Des soucis de santé liés au télétravail sont identifiés (chaise, outils ou bureaux inadaptés...) avec l'émergence des troubles musculo-squelettiques. La direction doit prendre cela en compte dans le prochain Accord Télétravail et proposer une prise en charge de matériels.

Sur certaines questions des RP relevant des relations interpersonnelles, la direction a indiqué mettre en place des accompagnements (DT, DAPE, ELD, Agents...) et des médiations.

Les élu-es **SNU** comptent sur la mise en œuvre réelle d'une méthodologie permettant de qualifier et de coter l'exposition aux RPS des Agents sur les sites de proximité en lien avec la méthode INRS proposée par la CARSAT. Seule cette approche sur le long terme, suivie et générant des plans d'action correctifs pourra améliorer la situation constatée. Cette méthode avait déjà été portée par le **SNU en 2015** en lien avec la CARSAT, via les CHSCT, mais la mise en œuvre par la direction était restée lettre morte.

Gageons que cette fois-ci le travail ira à son terme pour une prise en compte et une amélioration continue des conditions de travail de toutes et tous. Pour l'instant, ce seront 3 sites qui feront l'objet de ces enquêtes sur la région. Dans la mesure où l'objet est de faire la cotation des expositions aux risques psychosociaux pour une mise à jour de tous les Documents uniques sur les sites de la région, tous les sites devraient bénéficier de ces enquêtes au fil de l'eau.

Audio conférence, le Jeudi 20 Mai 2021

Nous contacter: syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



